72.796/2

CONSEIL D'ÉTAT
section de législation

Deuxième chambre

La demande d'avis introduite le 21 décembre 2022 par le Ministre-Président du Gouvernement de la Communauté française sur un avant-projet de décret 'portant assentiment à l'accord de coopération entre l'Etat fédéral, la Communauté flamande, la Communauté française, la Communauté germanophone, la Commission communautaire commune, la Région wallonne et la Commission communautaire française concernant le traitement de données relatives à CoBRHA+', portant le numéro 72.796/2 du rôle de la section de législation du Conseil d'État, a été rayée du rôle le 3 janvier 2023, à la demande du Ministre-Président du Gouvernement de la Communauté française.

‡LW-ADBXPDJED-HCHJGZR‡